

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 127**24 janvier 2002****SOMMAIRE**

Blue Mountain Holding S.A., Luxembourg	6050	Hair Finance S.A.H., Luxembourg	6065
Blue Mountain Holding S.A., Luxembourg	6051	Hair Finance S.A.H., Luxembourg	6065
DH Real Estate Finance Holdings SCA, Luxembourg	6052	Helena S.A., Luxembourg	6066
DH Real Estate Finance Holdings SCA, Luxembourg	6057	I.H.A. Versicherungen S.A., Luxembourg	6066
Ditrigest S.A.H., Luxembourg	6050	Ildiko Holding S.A., Luxembourg	6065
Ditrigest S.A.H., Luxembourg	6050	Imfoled Luxembourg S.A.H., Luxembourg	6066
Entreprise Générale S.A., Luxembourg	6052	Imfoled Luxembourg S.A.H., Luxembourg	6066
Entrerios Invest S.A.H., Luxembourg	6051	Indy S.A.H., Luxembourg	6066
Entrerios Invest S.A.H., Luxembourg	6051	International Motor Rings S.A., Luxembourg-Kirchberg	6067
Equilease International S.A., Luxembourg	6052	International Trade Holding S.A., Luxembourg	6068
Equilease International S.A., Luxembourg	6052	Isis, Sicav, Luxembourg	6067
Espirito Santo Fashion Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	6058	Isis, Sicav, Luxembourg	6067
Euromed Invest S.A., Luxembourg	6058	Jadis International S.A., Luxembourg	6068
Européenne de Distribution S.A.H., Luxembourg	6058	Jowa Europe, S.à r.l., Luxembourg	6068
Excelliance S.A., Luxembourg	6069	Jowa Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6068
Fin.Zo S.A., Luxembourg	6061	Kenzimmo S.A., Luxembourg	6067
Fin.Zo S.A., Luxembourg	6061	Kodiak S.A., Luxembourg	6084
Financière Gutland Holding S.A., Luxembourg	6059	Kodiak S.A., Luxembourg	6086
Financière Gutland Holding S.A., Luxembourg	6059	Kortstrukt Holding S.A., Luxembourg	6069
Financière Vauban Luxembourg S.A.H., Luxembourg	6058	(Le) Lagon Bleu S.A., Luxembourg	6069
Finholding Participations S.A.H., Luxembourg	6060	Leet Trading S.A., Luxembourg	6080
Finholding Participations S.A.H., Luxembourg	6060	Leet Trading S.A., Luxembourg	6080
Finholding S.A., Luxembourg	6057	Leet Trading S.A., Luxembourg	6080
Finholding S.A., Luxembourg	6057	Leet Trading S.A., Luxembourg	6081
Finpro Holding S.A., Luxembourg	6072	Leet Trading S.A., Luxembourg	6081
Fontana Financing, S.à r.l., Luxembourg	6062	Leet Trading S.A., Luxembourg	6081
Fontana Financing, S.à r.l., Luxembourg	6062	Leet Trading S.A., Luxembourg	6081
Fox Kids Europe Properties, S.à r.l., Luxembourg	6060	LLAP Holding Company, S.à r.l., Luxembourg	6087
Gala International S.A.H., Luxembourg	6063	LLGP F.C., S.à r.l., Luxembourg	6090
Gala International S.A.H., Luxembourg	6063	M & S Mode Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	6059
Galerie La Cité, S.à r.l., Luxembourg	6062	Mallett, S.à r.l., Luxembourg	6078
Gebra, S.à r.l., Luxembourg	6079	Neurath S.A., Luxembourg	6060
Genacap S.A.H., Luxembourg	6063	Neurath S.A., Luxembourg	6060
Genacap S.A.H., Luxembourg	6064	New-Love, S.à r.l., Luxembourg	6061
Giba S.C.I., Olm	6077	Onemore S.A., Luxembourg	6096
GK & PARTNERS, S.à r.l., Godbranche	6058	Pamela Shipping S.A., Luxembourg	6093
Global Investech S.A., Luxembourg	6082	S.E.T.I., Société Européenne de Transactions Immobilières S.A., Luxembourg	6062
Gris Participations S.A., Luxembourg-Kirchberg	6063	S.E.T.I., Société Européenne de Transactions Immobilières S.A., Luxembourg	6062
Gruppo S.A.H., Luxembourg	6064	(Le) Toit du Monde S.A., Luxembourg	6068
Gruppo S.A.H., Luxembourg	6064		

DITRIGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.839.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54219/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

DITRIGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 34.839.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 2001

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54220/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

BLUE MOUNTAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 78.219.

L'an deux mille un, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BLUE MOUNTAIN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 240 du 2 avril 2001, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 78.219.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Karolyi, employé privé, demeurant à L-Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Suppression de la valeur nominale de 1.000,- Euros par action des 31 actions existantes.

2) Nouvelle fixation de la valeur nominale des actions à 10,- Euros par action.

3) Remplacement des 31 actions sans désignation de valeur nominale par 3.100 actions d'une valeur nominale de 10,- Euros par actions.

4) Modification subséquente des statuts.

5) Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des trente et une (31) actions existantes de mille Euros (1.000,-) par action.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle valeur nominale à 10,- Euros (10,-) par action.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer les trente et une (31) actions existantes sans désignation de valeur nominale par trois mille cent (3.100) actions de dix Euros (10,-) par action.

Quatrième résolution

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,-) divisé par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaires par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.Piek, D.Kirsch, F.Karolyi, J.-P.Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 131S, fol. 6, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): T. Kirsch.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

J.-P. Hencks.

(54173/228/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

BLUE MOUNTAIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 78.219.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.P. Hencks.

(54174/228/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

ENTRERIOS INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.507.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54228/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

ENTRERIOS INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 58.507.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 avril 2001

Les mandats de Messieurs Emile Vogt et René Schlim, Administrateurs, et de la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, celle-ci décide de les renouveler pour une nouvelle durée d'un an. L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur, Monsieur Sam Reckinger, pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54229/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.042.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 556, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(54233/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.042.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 556, fol. 100, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(54234/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

ENTREPRISE GENERALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.769.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

ENTREPRISE GENERALE S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(54232/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.959.

In the year two thousand one, on the twenty-fifth of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS SCA, a société en commandite par action, having its registered office at L-1477 Luxembourg, 400, route d'Esch, R. C. Luxembourg section B number 76.959, incorporated by deed enacted on the 4th day of July 2000, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 894 of December 16, 2000.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny-Rouvroy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,240 (one thousand two hundred forty) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 6,100.- (six thousand one hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 37,100.- (thirty-seven thousand one hundred euros) by the issue of 122 (one hundred and twenty-two) new Ordinary shares of commandité, and 122 (one hundred and twenty-two) new Non-Voting shares of commanditaire with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to a payment of a share premium amounting to EUR 115,900.- (one hundred fifteen thousand nine hundred euros) to be allocated to the non-voting shareholders proportionally to their ownership.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., OFFICERS NOMINEES LIMITED, DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, DHCRE NOMINEES 4 LIMITED.

3.- Acceptation by the Commandité of DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A.

4.- Amendment of article five of the Articles of Association of the Company in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 6,100.- (six thousand one hundred euros) so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) to EUR 37,100.- (thirty-seven thousand one hundred euros) by the issue of 122 (one hundred and twenty-two) new Ordinary shares of commandité, and 122 (one hundred and twenty-two) new Non-Voting shares of commanditaire with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, subject to a payment of a share premium amounting to EUR 115,900.- (one hundred fifteen thousand nine hundred euros), to be allocated to the non-voting shareholders proportionally to their ownership, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., amounting to EUR 3,050.- (three thousand and fifty euros), OFFICERS NOMINEES LIMITED, amounting to EUR 2,887.- (two thousand eight hundred eighty-seven euros), DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, amounting to EUR 79,151.- (seventy-nine thousand one hundred fifty-one euros), DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, amounting to EUR 13,194.- (thirteen thousand one hundred and ninety-four euros), DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, amounting to EUR 9,607.- (nine thousand six hundred and seven euros), DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, amounting to EUR 14,111.- (fourteen thousand one hundred eleven euros).

Second resolution

It is decided to admit the subscription of 122 (one hundred and twenty-two) new Non Voting shares of commanditaire, and 122 (one hundred and twenty-two) new Ordinary shares of commandité by the following companies:

Subscribers:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, three Non Voting shares of commanditaire	3
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, eighty-one new Non Voting shares of commanditaire	81
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, fourteen new Non voting shares of commanditaire.	14
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, ten new Non voting shares of commanditaire.	10
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, fourteen new Non voting shares of commanditaire.	14
Total: one hundred and twenty-two new Non voting shares of commanditaire	122
DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	
Total: one hundred and twenty-two new Ordinary shares of commandité	122

Contributor's intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the afore named companies, here represented by Mr Patrick Van Hees by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 122 (one hundred and twenty-two) new Ordinary shares of commandité, and 122 (one hundred and twenty-two) new Non-Voting shares of commanditaire subject to a payment of a share premium amounting to EUR 115,900.- (one hundred fifteen thousand nine hundred euros) and to fully pay them up by irrevocable waiver of their claims existing against the Company DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., and in favour of DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., amounting to EUR 3,050.- (three thousand and fifty euros), OFFICERS NOMINEES LIMITED, amounting to EUR 2,887.- (two thousand eight hundred eighty-seven euros), DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, amounting to EUR 79,151.- (seventy-nine thousand one hundred fifty-one euros), DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, amounting to EUR 13,194.- (thirteen thousand one hundred and ninety-four euros), DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, amounting to EUR 9,607.- (nine thousand six hundred and seven euros), DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, amounting to EUR 14,111.- (fourteen thousand one hundred eleven euros).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a statement account of the company where the said loan appears, by a certificate of acknowledgement of loan signed by the Commandité of the Luxembourg Company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscribers.

Commandité's intervention

Thereupon intervene, DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., acting as Commandité of DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Commandité of the company by reason of the here above described contribution in kind, it expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirms the validity of the subscription and payment.

Pursuant to articles 26 - 1 and 32 - 1 (5) of the Luxembourg Company Act, the shares so contributed in kind have been subject to a report by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, represented by Ian Whitecourt, dated June 25, 2001 which concludes as follows:

«On the basis of the work performed, as outlined above, we have no comments to make on the total value of the debt contributed amounting to EUR 122,000.- which is at least equal to the nominal value of the shares to be issued and the related share premium.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

Third resolution

By virtue of the foregoing resolutions, the share capital is now subscribed as follows:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, eighteen new Non-Voting shares of Commanditaire	18
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, four hundred ninety-four new Non-Voting shares of Commanditaire	494
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, eighty-three new Non-Voting shares of Commanditaire	83
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, sixty new Non-Voting shares of Commanditaire	60
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, eighty-seven new Non-Voting shares of Commanditaire	87
Total: seven hundred and forty-two new Non-Voting shares of commanditaire.	742
DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.	
Total: seven hundred and forty-two new Ordinary shares of commandité	742

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend the Article five of the Articles of Association to read as follows:

«**Art. 5.** The Company's capital is set at EUR 37,100.- (thirty-seven thousand one hundred euros), represented by 742 (seven hundred and forty-two) Non-Voting shares of commanditaire and 742 (seven hundred and forty-two) Ordinary shares of commandité with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution amounting to EUR 122,000.- (one hundred twenty-two thousand euros) is valued at LUF 4,921,468.- (four million nine hundred twenty-one thousand four hundred sixty-eight Luxembourg francs).

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one hundred thousand Luxembourg Francs.

Retainer: Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille un, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 76.959 constituée suivant acte reçu le 4 juillet 2000, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 894 du 16 décembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny-Rouvroy, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.240 (mille deux cent quarante) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 6.100,- (six mille cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 37.100,- (trente-sept mille cent euros) par l'émission de 122 (cent vingt-deux) actions ordinaires nouvelles de commandité et 122 (cent vingt-deux) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 115.900,- (cent quinze mille neuf cents euros) par les actionnaires sans droit de vote proportionnellement à leur part dans le capital.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles actions par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., OFFICERS NOMINEES LIMITED, DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, DHCRE NOMINEES 3 LIMITED et DHCRE NOMINEES 4 LIMITED.

3.- Acceptation par le Commandité de DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A.

4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit, à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 6.100,- (six mille cent euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 37.100,- (trente-sept mille cent euros) par l'émission de 122 (cent vingt-deux) actions ordinaires nouvelles de commandité et 122 (cent vingt-deux) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de EUR 115.900,- (cent quinze mille neuf cents euros) par les actionnaires sans droit de vote proportionnellement à leur part dans le capital, la totalité souscrite intégralement et libérée par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., s'élevant à EUR 3.050,- (trois mille cinquante euros), OFFICERS NOMINEES LIMITED, s'élevant à EUR 2.887,- (deux mille huit cent quatre-vingt sept euros), DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, s'élevant à EUR 79.151,- (soixante-dix-neuf mille cent cinquante et un euros), DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, s'élevant à EUR 13.194,- (treize mille cent quatre vingt quatorze euros), DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, s'élevant à EUR 9.607,- (neuf mille six cent sept euros) et DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, s'élevant à EUR 14.111,- (quatorze mille cent onze euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 122 (cent vingt-deux) nouvelles actions ordinaires de commandité et 122 (cent vingt-deux) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire par:

Souscripteurs:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, trois nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	3
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, quatre-vingt-une nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	81
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, quatorze nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	14
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, dix nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	10
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, quatorze nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	14
Total: cent vingt-deux nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	122
DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	122
Total: cent vingt-deux nouvelles actions ordinaires de commandité	122

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 122 (cent vingt-deux) nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire et 122 (cent vingt-deux) nouvelles actions ordinaires de commandité avec paiement d'une prime d'émission de EUR 115.900,- (cent quinze mille neuf cent euros), par les actionnaires sans droit de vote proportionnellement à leur part dans le capital et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à leur profit et à charge de la société DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., prédésignée, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence des montants suivants: DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., s'élevant à EUR 3.050,- (trois mille cinquante euros), OFFICERS NOMINEES LIMITED, s'élevant à EUR 2.887,- (deux mille huit cent quatre-vingt-sept euros), DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, s'élevant à EUR 79.151,- (soixante-dix-neuf mille cent cinquante un euros), DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, s'élevant à EUR 13.194,- (treize mille cent quatre-vingt-quatorze euros), DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, s'élevant à EUR 9.607,- (neuf mille six cent sept euros) et DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, s'élevant à EUR 14.111,- (quatorze mille cent onze euros).

Les actionnaires déclarent que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'un état comptable de la société où la dette afférente apparaît, par un certificat de reconnaissance de dette signé par le commandité de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par les souscripteurs.

Intervention du commandité

Est alors intervenu DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., agissant en sa qualité de Commandité de la société DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., ici représentée en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Commandité de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, elle marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur les renonciations à créances effectuées, et confirme la validité des souscription et libération.

Suivant les articles 26-1 et 32-1(5) de la Loi, les actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, Réviseur d'entreprises, représenté par Ian Whitecourt, le 25 juin 2001, qui conclut comme suit:

«Eu égard au travail accompli, comme mentionné ci-dessus, nous n'avons pas de commentaires à faire au sujet de la valeur totale de la créance apportée s'élevant à EUR 122.000,-, laquelle est au moins égale à la valeur nominale des actions à émettre et à la prime d'émission afférente.»

Ledit rapport, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit comme suit:

1.- OFFICERS NOMINEES LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, dix-huit nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	18
2.- DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, quatre cent quatre-vingt-quatorze nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	494
3.- DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, quatre-vingt-trois nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	83
4.- DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, soixante nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	60
5.- DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, Times Place, 45, Pall Mall London SW1Y 5JG, United Kingdom, quatre-vingt-sept nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	87
Total: sept cent quarante-deux nouvelles actions sans droit de vote de commanditaire	742
DH REAL ESTATE LUXEMBOURG, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg	
Total: sept cent quarante-deux nouvelles actions ordinaires de commandité	742

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 37.100,- (trente-sept mille cent euros), divisé en 742 (sept cent quarante-deux) actions sans droit de vote de commanditaire et 742 (sept cent quarante-deux) actions ordinaires de commandité de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité, s'élevant à EUR 122.000,- (cent vingt-deux mille euros) est estimé à LUF 4.921.468,- (quatre millions neuf cent vingt et un mille quatre cent soixante-huit francs luxembourgeois).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cent mille francs luxembourgeois.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 67, case 11. – Reçu 49.215 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

J. Elvinger.

(54214/211/279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

DH REAL ESTATE FINANCE HOLDINGS S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.959.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001. (54215/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FINHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.519.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54249/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FINHOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 57.519.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 février 2001

Conformément aux exigences de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide malgré la perte de plus de la moitié du capital social de continuer l'activité de la société.

Luxembourg, le 23 février 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54250/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

ESPIRITO SANTO FASHION INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 66.378.

—
Le bilan au 30 septembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.,

Signature

(54235/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

EUROMED INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 70.885.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 557, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

Signature.

(54238/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

EUROPEENNE DE DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg 44.074.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54239/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FINANCIERE VAUBAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 29.574.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54247/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GK & PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6170 Godbranche, 6A, rue Semecht.
R. C. Luxembourg B 77.441.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2001.

Pour le gérant

Signature

(54263/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FINANCIERE GUTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.896.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 mai 2001, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants.

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / A. Belardi

Administrateur / Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54245/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FINANCIERE GUTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.896.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

(54246/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

M & S MODE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 19.380.

Assemblée extraordinaire

Aujourd'hui, le 20 avril 2001, l'associé soussigné représentant la totalité des parts sociales a tenu une assemblée extraordinaire.

L'assemblée prend acte du fait que D.J. Mok a fait savoir de vouloir démissionner de son poste de gérant à partir du 1^{er} mai 2001.

L'assemblée accepte cette démission.

Les gérants à partir du 1^{er} mai 2001 sont:

- R.E.P. Hannen (Limbricht - Pays Bas)

- L.C. Dobber (Amsterdam - Pays Bas)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2001.

Pour KBB BUITENLAND BV

Drs. M.H.M. Smits RA CFO

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2001, vol. 556, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(54331/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FINHOLDING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.980.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54251/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FINHOLDING PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 27.980.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 23 février 2001

Les mandats de Messieurs Roger Geens, Robert Reckinger et Emile Vogt, administrateurs, venant à échéance lors de la présente assemblée, nous vous proposons de les renouveler pour une nouvelle durée d'un an.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente assemblée, nous vous proposons de nommer la FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., comme nouveau commissaire aux comptes, pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 23 février 2001

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54252/550/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FOX KIDS EUROPE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 202, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.308.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 27 août 2001..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(54257/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

NEURATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.202.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 557, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

Signature.

(54335/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

NEURATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 105, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 60.202.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 557, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

Signature.

(54336/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.532.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 juillet 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000:

Conseil d'administration

M. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, Président,
M. Oscar Zabai, administrateur de sociétés, demeurant à Trieste, administrateur-délégué
Mme Fedora Danelutti, administrateur de sociétés, demeurant à Trieste, administrateur

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-1011 Luxembourg.

Pour extrait conforme

FIN.ZO S.A., société anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54253/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 53.532.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(54254/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

NEW-LOVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 66, rue du Fort Neipperg.
R. C. Luxembourg B 69.395.

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 août 2001

Gérance (modification des droits de la gérante technique)

L'an deux mille et un, le vingt-quatre août,

Monsieur Jean Speller, employé privé, demeurant à L-6551 Berdorf, 29, rue de Consdorf,
associé unique suivant cession de parts du 29 juin 2001 de la société à responsabilité limitée NEW-LOVE, S.à r.l.,
établie et ayant son siège social à L-2230 Luxembourg, 66, rue du Fort Neipperg, inscrite au registre de commerce de
la Ville de Luxembourg sous le numéro B 69.395,

a pris la décision suivante:

La gérante technique Madame Danielle Boudin, demeurant à L-1730 Luxembourg, 55, rue de l'Hippodrome, est seule
habilitée à signer les contrats d'engagement d'artistes.

Les frais des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par ladite société.

Fait et passé à Luxembourg, le 24 août 2001.

J. Speller

Associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54337/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FONTANA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 54.601.900.000,- ITL.**Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 65.116.

Le bilan au 31 octobre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Pour FONTANA FINANCING, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(54255/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

FONTANA FINANCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 54.601.900.000,- ITL.**Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 65.116.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Pour FONTANA FINANCING, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(54256/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GALERIE LA CITE, Société à responsabilité limitée.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 31.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 542, fol. 9, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

(54260/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

S.E.T.I., SOCIETE EUROPEENNE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 30.918.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 7 mai 2001, que l'assemblée a confirmé les mandats d'administrateurs-délégués de Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et de Monsieur Alexandre de Piciotto, ingénieur, demeurant à Cugy en Suisse.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 9, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54364/677/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

S.E.T.I., SOCIETE EUROPEENNE DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 30.918.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54365/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.437.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54258/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.437.

EXTRAIT

Avec effet au 1^{er} janvier 2001 et en vertu du pouvoir qui lui a été sous-délégué par le conseil d'administration de la société, Monsieur Emile Vogt, administrateur, a procédé à la réalisation de la conversion du capital de la société en euro.

Par conséquent, depuis le 1^{er} janvier 2001, le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société est modifié comme suit:

«Le capital de la société est fixé à euros cinq cent trente-quatre mille (534.000,- EUR) représenté par trois mille cinq cents actions (3.500) sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54259/550/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GRIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 78.962.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(54266/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GENACAP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.682.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 25 juillet 2001, que l'assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Le Conseil d'Administration
S. Vandt / P. Bouchoms
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54261/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GENACAP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 61.682.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

(54262/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GRUPPO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.345.

Il résulte de l'assemblée générale statutaire du 7 juin 2001 que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Le Conseil d'Administration
S. Vandt / P. Bouchoms
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54267/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GRUPPO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 64.345.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

(54268/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

HAIR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.807.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue en date du 23 juillet 2001, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance en date du 12 juin 2001, et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les administrateurs et le commissaire aux comptes ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Cinquième résolution

L'assemblée, après avoir pris acte que la perte totale au 31 décembre 2000 s'élevant à EUR 17.963,07 dépasse la moitié du capital social, décide, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de poursuivre les articles de la société, malgré les pertes importantes.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Le Conseil d'Administration
S. Vandì / D. Murari
Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54269/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

HAIR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 68.807.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 13, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

(54270/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

ILDIKO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.685.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

ILDIKO HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

(54278/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

HELENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.393.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 août 2001, vol. 556, fol. 85, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

Signature.

(54271/729/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

**I.H.A. VERSICHERUNGEN S.A., Soparfi-Société Anonyme.
(anc. PROFIBIN H.A.G.)**

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.222.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54277/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

IMFOLED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.346.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(54279/550/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

IMFOLED LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.346.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 3 avril 2001

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Weinand et appelle comme nouvel administrateur, Monsieur René Schlim, pour achever le mandat de Monsieur Marc Weinand, démissionnaire.

Luxembourg, le 1^{er} août 2001.

Pour copie conforme

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2001, vol. 556, fol. 96, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54280/550/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

INDY S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.158.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

INDY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(54282/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

INTERNATIONAL MOTOR RINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 71.583.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 5, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.,

Signature

(54283/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

ISIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C. Luxembourg B 24.822.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 19 juin 2001

L'assemblée générale ordinaire a décidé :

1. de distribuer un dividende aux actions de distribution de certains compartiments pour l'exercice clôturé au 31 mars 2001,

2. de réélire Messieurs Eric Nols, Pierre-Paul De Schrevel, Benoît Dehem, Geert De Bruyne et Christopher Misson en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002,

3. de réélire KPMG AUDIT en qualité de réviseur d'entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 23 août 2001.

Pour ISIS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54286/034/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

ISIS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.

R.C. Luxembourg B 24.822.

—
Le bilan au 31 mars 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

Pour ISIS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de pouvoir

(54287/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

KENZIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 32.258.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2001, vol. 557, fol. 9, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 1999.

(54293/677/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

INTERNATIONAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 22.898.

—
Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(54284/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

JOWA EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 20.475.000,- DEM.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.117.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Pour JOWA EUROPE, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(54291/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 46.597.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Pour JOWA LUXEMBOURG, S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signature / Signature

(54292/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

JADIS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.650.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

JADIS INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(54288/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LE TOIT DU MONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.528.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(54299/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

KORTSTRUKT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 55.229.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 4, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

KORTSTRUKT HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(54295/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LE LAGON BLEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 64.157.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 557, fol. 2, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2001.

Signature

Le mandataire

(54298/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

EXCELIANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt août.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

Ont comparu:

1.- LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 3, rue Nicolas Simmer,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, en date de ce jour.

2.- IDEA FORTE S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte-Croix, représentée aux fins des présentes par Monsieur José Gonzalez, consultant, demeurant à Strassen,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, en date de ce jour.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre elles:

Titre I.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de EXCELIANCE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet le conseil en systèmes d'information et le conseil en ressources humaines et en recrutement.

La société peut en outre accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en favoriser la réalisation.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 1.000 (mille) actions de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée Générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Art. 13. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint (10%) dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2002.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit.

1.- LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., prédésignée, cinq cents actions	500
2.- IDEA FORTE S.A, prédésignée, cinq cents actions	500
Total: mille actions	<u>1.000</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-dix mille francs luxembourgeois.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1528 Luxembourg, 10, boulevard de la Foire.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires à un.

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Jonathan Beggiano, comptable, demeurant à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
- 2.- Madame Sabine Lepot, épouse Sibade, consultante, demeurant à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
- 3.- Monsieur José Gonzalez, employé privé, demeurant à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
- 4.- Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant à L-2635 Luxembourg, 2, rue Henri Tudor.
- 5.- Madame Katerine Mugford, employée privée, demeurant à F-78290 Croissy sur Seine (France), 69, rue Eugène Labiche.
- 6.- Monsieur Yvan Sibade, employé privé, demeurant à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

Quatrième résolution

Est nommé commissaire:

La société LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., prédésignée.

Cinquième résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2007.

Sixième résolution

L'assemblée décide que:

a) pour toutes les opérations ayant trait au conseil en systèmes d'information, la société n'est valablement engagée que par la signature conjointe de Monsieur Yvan Sibade prénommé avec celle d'un des autres administrateurs,

b) pour toutes les opérations en relation avec le conseil en ressource humaines et recrutement, la société n'est valablement engagée que par la signature conjointe de Madame Katerine Mugford prénommée avec celle d'un des autres administrateurs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: G. Malhomme, J. Gonzalez, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 131S, fol. 12, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff(signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

M. Thyès-Walch.

(54442/233/152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

FINPRO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the seventh of August.
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, here represented by Mr Tim van Dijk, company director, residing in Luxembourg and by Miss Céline Bertolone, lawyer, residing in Hayange (France), acting jointly in their respective qualities of director and proxyholder B.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at Luxembourg, here represented by Mr Tim van Dijk, prenamed, and by Miss Céline Bertolone, prenamed, acting jointly in their respective qualities of director and proxyholder B.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of FINPRO HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), represented by sixty-two (62) shares with a par value of five hundred Euro (500.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at two million Euro (2,000,000.- EUR) to be divided into four thousand (4,000) shares with a par value of five hundred Euro (500.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the condition of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of director: is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the third Thursday of June at 10.00 a.m. and the first time in the year 2003. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five per cent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, thirty-one shares	31
2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, thirty-one shares	31
Total: sixty-two shares	62

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:
 - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,
 - b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,
 - c) Mr Alessandro Buzzoni, company director, residing in Via Giacometti 1, 6901 Lugano, Switzerland.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:
 - C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to Mr Alessandro Buzzoni, prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote Mr Alessandro Buzzoni, prenamed, as managing director to bind the company in all circumstances by its sole signature for matters of daily management. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg et par Mademoiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à Hayange (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives d'administrateur et fondé de pouvoir B.
2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Tim van Dijk, prénommé, et par Mademoiselle Céline Bertolone, prénommée, agissant conjointement et en leurs qualités respectives d'administrateur et fondé de pouvoir B.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FINPRO HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR), représenté par soixante-deux (62) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euro (500,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'Euro (2.000.000,- EUR) qui sera représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euro (500,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années. Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, trente et une actions	31
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, trente et une actions	31
Total: soixante-deux actions	62

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:

- a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
 b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
 c) Monsieur Alessandro Buzzoni, administrateur de société, demeurant à Via Giacometti 1, 6901 Lugano, Suisse.
 3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
 C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
 4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
 5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Alessandro Buzzoni, prénommé.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Alessandro Buzzoni, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les affaires de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. van Dijk, C. Bertolone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 97, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2001.

G. Lecuit.

(54444/220/322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

GIBA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8321 Olm, 25, rue Eisenhower.

—
STATUTS

Entre les soussignés:

1. Madame Andrée Barsotti, sans état, demeurant à L-8321 Olm 25, Rue Eisenhower

2. Monsieur Jean-Claude Gilbertz, employé privé, demeurant à L-8321 Olm 25, Rue Eisenhower

Lesquels ont convenu de constituer une société civile immobilière dont ils ont établi les statuts comme suit

Titre I^{er}. - Objet - Dénomination - Durée - Siège

Art. 1^{er}. La société est de forme civile.

Art. 2. La société prend la dénomination de GIBA S.C.I.

Art. 3. Le siège de la société est fixé à Olm.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la détention, la gestion, la mise en valeur et, le cas échéant, la réalisation de propriétés immobilières situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans préjudice de toutes mesures susceptibles de favoriser soit directement, soit indirectement la réalisation de cet objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée avec effet à ce jour. Elle ne peut être dissoute que par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité.

Titre II. - Capital social - Apports - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à deux mille cinq cent euros (2.500,- EUR), divisé en 5 parts d'intérêts sans valeur nominale.

Les parts d'intérêt ont été souscrites et réparties comme suit

1. Madame Andrée Barsotti, prénommée, deux parts	2	
2. Monsieur Jean-Claude Gilbertz, prénommé, trois parts	3	
Total: cinq parts	5	

Toutes les parts d'intérêts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société, de sorte que la somme de deux mille cinq cent euros (2.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Art. 7. Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont ni négociables, ni saisissables. Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêt.

Titre III. - Cession des parts sociales

Art. 8. Les parts d'intérêts ne peuvent être cédées entre associés ou à des tiers qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelles que soient la cause et la nature de la mutation, à titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ses parts d'intérêts à un tiers, notifiera le projet de cession à chacun de ses coassociés et à la société elle-même, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les coassociés disposent d'un délai de trente jours francs pour prendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès. A l'exception des héritiers en ligne directe, tous les héritiers, légataires ou représentants d'un associé décédé, ne peuvent devenir eux mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres coassociés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants par l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a refus d'agrément, les parts d'intérêts en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre des parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont il est question à l'article 7 ci-dessus.

En cas de désaccord sur la valeur, un ou plusieurs experts seront désignés d'un commun accord de tous les associés. L'expert en fixera la valeur qui tiendra lieu de prix.

La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par les associés dans l'acte de cession même.

Titre IV. - Organes de la société

Art. 9. La société est gérée et administrée par un gérant, nommé par l'assemblée générale, qui doit nécessairement être associé de la société.

L'assemblée fixera les pouvoirs du gérant.

Titre V. - Assemblée générale - Année sociale

Art. 10. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, mais au moins une fois par an sur convocation du gérant.

Art. 11. Chaque année au 31 décembre, il est dressé inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Par dérogation à ce qui précède, le premier exercice commence en date de ce jour et se termine le trente et un décembre 2001.

Titre VI. - Liquidation

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés ou le liquidateur à ce désigné par une assemblée générale extraordinaire.

Assemblée générale

Et aussitôt après la constitution de la société, les associés représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à L-8321 Olm, 25 Rue Eisenhower

Deuxième résolution

Est nommé gérant pour une durée indéterminée : Monsieur Jean-Claude Gilbertz, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

Fait en quatre exemplaires à Olm, le 27 août 2001

A. Barsotti / J.-C. Gilbertz

Enregistré à Capellen, le 27 août 2001, vol. 137, fol. 68, case 10. – Reçu 1009 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(54446/000/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

MALLETT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2001, vol. 557, fol. 3, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2001.

A. Schwachtgen.

(54315/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GEBRA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
Gesellschaftssitz: L-1453 Luxemburg, 10-12, route d'Echternach.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, den achten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster.

Sind erschienen:

1.- Frau Renate Kremer, Ehegattin von Herrn Walter Gerhards, Gastronom, wohnhaft zu L-7225 Bereldingen, 9, rue de l'Europe.

2.- Herr Detlef Brand, Küchenchef, wohnhaft zu L-1453 Luxemburg, 31, route d'Echternach.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es wird zwischen den Komparenten und allen, welche spätere Inhaber von Anteilen der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung GEBRA, S.à r.l., welche ihre Tätigkeit unter der Geschäftsbezeichnung HOSTELLERIE DU GRÜNEWALD ausüben kann, gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch einfache Entscheidung der Gesellschafter in irgend eine Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Betreibung eines Hotel- und Restaurantbetriebes mit Ausschank von alkoholischen und nicht alkoholischen Getränken.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils hundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafters an Nichtgesellschaftler, ausser bei Abtretung an den Ehepartner eines Gesellschafters, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen vom Datum des Angebotes eines Gesellschafters oder von dessen Tode an, durch Einschreibebrief an den Verkäufer oder an die Erben und Rechtsnachfolger des verstorbenen Gesellschafters, ausgeübt werden kann. Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäss Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 7. Die Gesellschaft wird bei der täglichen Geschäftsführung vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 8. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 9. Ein Teil des frei verfügbaren jährlichen Gewinns kann durch Gesellschafterbeschluss an den oder die Geschäftsführer als Prämie ausgezahlt werden.

Art. 10. Der Tod eines Gesellschafters beendet nicht die Gesellschaft, welche unter den restlichen Gesellschaftern weiterbesteht. Diese haben das Recht von dem in Artikel 6.- vorgesehenen Vorkaufsrecht Gebrauch zu machen, oder mit Einverständnis aller Anteilhaber, mit den Erben die Gesellschaft weiterzuführen.

Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 11. Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, übt dieser alle Befugnisse aus, welche durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Art. 12. Für alle in diesen Statuten nicht vorgesehenen Punkten, berufen und beziehen sich die Komparenten, handelnd wie erwähnt, auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2001.

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Komparenten, dass die Anteile wie folgt gezeichnet wurden:

1.- Frau Renate Kremer, Ehegattin von Herrn Walter Gerhards, Gastronom, wohnhaft zu L-7225 Bereldingen, 9, rue de l'Europe, fünfzig Anteile,	50
2.- Herr Detlef Brand, Küchenchef, wohnhaft zu L-1453 Luxemburg, 31, route d'Echternach, fünfzig Anteile, ..	50
Total: einhundert Anteile,	100

Alle vorgenannten Anteile wurden voll und ganz eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von zwölf-tausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr fünfundzwanzig Luxemburger Franken.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird das Gesellschaftskapital auf 504.248,75.- LUF abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefaßt:

1.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1453 Luxemburg, 10-12, route d'Echternach.

2.- Zu Geschäftsführern werden ernannt:

- Frau Renate Kremer, Ehegattin von Herrn Walter Gerhards, Gastronom, wohnhaft zu L-7225 Bereldingen, 9, rue de l'Europe, technischer Geschäftsführer für den Hotelbetrieb.

- Herr Detlef Brand, Küchenchef, wohnhaft zu L-1453 Luxemburg, 31, route d'Echternach, technischer Geschäftsführer für den Restaurantbetrieb.

Die Gesellschaft kann, bis zu einem Betrag von 1.500,- EUR, durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers rechtsgültig verpflichtet werden. Für jegliche Verpflichtungen welche diesen Betrag überschreiten ist die Kollektivunterschrift der zwei Geschäftsführer erforderlich.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Kremer, D. Brand, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2001, vol. 515, fol. 44, case 11. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 22. August 2001.

J. Seckler.

(54445/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48-50, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 38.343.

Le bilan au 31 décembre 1991, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Signature.

(54301/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48-50, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 38.343.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Signature.

(54302/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48-50, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 38.343.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Signature.

(54303/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48-50, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 38.343.

—
Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Signature.

(54304/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48-50, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 38.343.

—
Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Signature.

(54305/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48-50, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 38.343.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Signature.

(54306/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48-50, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 38.343.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Signature.

(54307/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48-50, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 38.343.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Signature.

(54308/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

LEET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 48-50, rue de l'Ecole.
R. C. Luxembourg B 38.343.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2001, vol. 553, fol. 46, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2001.

Signature.

(54309/622/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.

GLOBAL INVESTECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTS

L'an deux mille un, le trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit mauricien SYNESIS LTD, ayant son siège social à Port Louis, Li Wan Po House 12, Remy Ollier Street (Ile Maurice),

2.- Monsieur Juan Scalesciani, directeur d'entreprises, demeurant à Laprida 2919 (1642) Buenos Aires (Argentine).

Tous les deux sont ici représentés par Mademoiselle Melissa Virahsawmy, employée privée, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesdites procurations après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de GLOB INVESTECH S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille Euro (500.000,- EUR), divisé en cinq mille (5.000) actions de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle d'un administrateur avec pouvoir de signature A, soit par la signature conjointe de deux administrateurs avec pouvoir de signature B.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2001.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2002.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société de droit mauricien SYNESIS LTD, quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	4.999
2.- Monsieur Juan Scalesciani, préqualifié, une action	1
Total: cinq mille actions	5.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de cinq cent mille Euro (500.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de trois cent quinze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 20.169.950,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Juan Scalesciani, directeur d'entreprises, demeurant à Laprida 2919 (1642) Buenos Aires (Argentine), président du conseil d'administration, pouvoir de signature A;
 - b) Monsieur Gabriele Broggin, expert-comptable, demeurant à Porza (Suisse), vice-président du conseil d'administration, pouvoir de signature B;
 - c) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique), secrétaire du conseil d'administration, pouvoir de signature B.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société à responsabilité limitée FIDEI REVISION, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.
- 5.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Virahsawmy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2001, vol. 515, fol. 43, case 5. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 27 août 2001.

J. Seckler.

(54447/231/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

KODIAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

STATUTS

L'an deux mille un, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Alberto De Vita, employé privé, demeurant à L-5320 Contern, 2, Op der Kaul,
2. La société anonyme ATLANTIS HOLDING AG. avec siège social à CH-8023 Zurich, Im Talacker 42, les deux ici représentés par Monsieur Joseph Wilwert, employé privé, demeurant à Mondorf-Les-Bains, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg et à Zurich, le 30 juillet 2001.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, es-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KODIAK S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout endroit de la commune du siège par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision, n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organisation de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3 La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4 La société a pour objet pour compte propre ou pour compte de tiers, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger:

- de procéder à l'étude, à la création, au développement et à l'exploitation de toutes formules de sécurité ou de toutes prestations de services se rapportant directement ou indirectement à la sécurité;
- de fournir aux institutions publiques, aux entreprises industrielles ou commerciales tout matériel nécessaire pour en assurer leur protection,
- de vendre, louer, fabriquer, transformer, assembler et installer tout type de matériel de sécurité, de protection, d'alarme, d'identification ainsi que tous autres équipements de prévention et de protection nécessaire à la sécurité en tous domaines,
- de fournir, en vente ou en location, aux institutions publiques tous types de matériaux ou services servant à l'identification judiciaire, la maintenance et le servicing des matériaux, le conseil ainsi que l'assistance en ce qui concerne la formation et l'entraînement des effectifs.

La société pourra se servir de collaborateurs internes, conseillers, organisateurs ou animateurs externes pour assurer la réalisation de tout ou partie de son objet social.

Elle peut s'associer ou représenter des personnes physiques ou morales poursuivant le même objet, elle pourra participer à des sociétés ayant un objet identique ou en général faire toutes les opérations ayant un rapport quelconque avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à cinquante mille Euro (50.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces.

Art. 6. Augmentation de capital. Le capital autorisé est fixé à un million deux cent cinquante mille Euro (1.250.000,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions de cent Euro (100,- Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou diminués en concordance avec les dispositions légales applicables aux modifications des statuts ainsi que suivant les prescriptions spéciales des présents statuts.

En outre le conseil d'administration est pendant une période de 5 ans autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il en sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut acquérir ou racheter ses propres actions conformément aux prescriptions légales.

Art. 7. Actions. Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Des actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Titre III. Administrateurs

Art. 8. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 12 des statuts.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour les affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites de diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 2^e lundi du mois de mai à 8.00 heures et pour la première fois en 2002. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 17. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Monsieur Alberto De Vita	50 actions
2. ATLANTIS HOLDING AG	450 actions
Total: cinq cents actions	<u>500 actions</u>

Les actions ont été libérées à concurrence de 100 %, de sorte que la somme de cinquante mille Euro (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des fais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des fais dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ soixante mille francs luxembourgeois (60.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaire à un.
2. Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Alberto De Vita, prénommé, Président,
 - b) Monsieur Oskar Zurflüh, administrateur de sociétés, demeurant à Gartenstrasse 2, CH-6300 Zug,
 - c) Monsieur Louis Dumollard, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1212 Genève, 32, Chemin des Verjus.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: Monsieur Joseph Wilwert, prénommé.
4. Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2006.
5. Le siège social de la société est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
6. L'assemblée confère la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Alberto De Vita, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Wilwert, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 130S, fol. 87, case 2. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 août 2001.

G. Lecuit.

(54450/220/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

KODIAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Il résulte des résolutions prises lors d'une réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue au siège social en date du 31 juillet 2001 que Monsieur Alberto De Vita a été confirmé en tant que Président du Conseil d'Administration et nommé administrateur-délégué avec droit de co-signature obligatoire ainsi qu'avec le pouvoir de représenter la société par sa seule signature conformément aux articles 11 et 12 des statuts, ainsi qu'en vertu de l'article 60 de la loi du 10 août 1915.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KODIAK S.A.

Suit signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 130S, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Hesperange, le 27 août 2001.

G. Lecuit.

(54451/220/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

LLAP HOLDING COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

STATUTES

In the year two thousand one, on the seventh of August.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There appeared:

The company LEND LEASE ASIA PROPERTIES SICAF, having its registered office at L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch,

here represented by Mrs. Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, voting under her given authority, announced the formation by her of a Luxembourg company with limited liability (*société à responsabilité limitée*), governed by the relevant laws and these articles.

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations.

The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be LLAP HOLDING COMPANY, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 6. The company's corporate capital is set at fourteen thousand US dollars (14,000.- USD), represented by one hundred (100) shares of one hundred and forty US dollars (140.- USD) each.

Art. 7. The company's shares are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the share capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 13. The company's financial year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 14. Each year on the thirty-first day of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5 %) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 17. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Special Dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2002.

Subscription

All the shares have been subscribed by the sole shareholder LEND LEASE ASIA PROPERTIES SICAF, with its registered office at L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

All the shares are fully paid up by payment in cash such that the sum of fourteen thousand US dollars (14,000.- USD) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to the fact.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at thirty-five thousand Luxembourg francs. For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 630,000.- LUF.

Decisions of the Sole Shareowner

The sole shareholder passed the following resolutions:

- 1.- The company is to have two managers.
- 2.- The following persons are appointed as managers:
 - a) Mr James Anthony Martin Quille, Chairman of the Board LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, professionally residing at UK-London WC2B 6UJ, 23 Kingsway, York House, Level 1, (United Kingdom).
 - b) Mrs. Susan Desprez, lawyer, professionally residing at L-184 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
 Each manager is established to engage the company by his sole signature.
- 3.- The company PricewaterhouseCoopers, L-2453 Luxembourg, 400, route d'Esch, is appointed as auditor.
- 4.- The mandates of the managers and the auditor shall be valid until the approval of the financial statements for the first financial year.
- 5.- The registered office is to be situated in Luxembourg at the offices of the DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG at L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A Comparu:

La société LEND LEASE ASIA PROPERTIES SICAF, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, ici représentée par Madame Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangère ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de LLAP HOLDING COMPANY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étran-

ger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatorze mille dollars US (14.000,- USD) représenté par cent (100) parts de cent quarante dollars US (140,- USD) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique LEND LEASE ASIA PROPERTIES SICAF, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées de sorte que la somme de quatorze mille dollars US (14.000,- USD) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 630.000,- LUF.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants:

a) Monsieur James Anthony Martin Quille, Chairman of the Board LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, demeurant professionnellement à UK Londres WC2B 6UJ, 23 Kingsway, York House, Level 1, (Royaume-Uni).

b) Madame Susan Desprez, juriste, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

Chaque gérant peut engager la société par sa signature individuelle.

3.- Est nommé réviseur d'entreprise:

La société PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 400, route d'Esch.

4.- Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprise resteront valides jusqu'à l'agrément des comptes financiers pour le premier exercice.

5.- Le siège social est fixé dans les bureaux de DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2001, vol. 515, fol. 44, case 6. – Reçu 6.300 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2001.

J. Seckler.

(54452/231/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

LLGP F.C., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

—
STATUTES

In the year two thousand and one, on the seventh of August.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster.

There Appeared:

The company LLGP HOLDINGS, LLC, having its registered office at DE-19801 Wilmington, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, (USA),

here represented by Mrs. Sabine Hinz, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The prenamed proxy initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, voting under her given authority, announced the formation by her of a Luxembourg company with limited liability (société à responsabilité limitée), governed by the relevant laws and these articles.

Art. 1. The above named party and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations.

The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be LLGP F.C., S.à r.l.

Art. 5. The registered office is situated in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 6. The company's corporate capital is set at fourteen thousand US dollars (14,000.- USD), represented by one hundred (100) shares of one hundred and forty US dollars (140.- USD) each.

Art. 7. The company's shares are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the share capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners.

In dealing with third parties, the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 13. The company's financial year commences on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 14. Each year on the thirty-first day of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be used freely by the partners.

Art. 17. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

Special Disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2002.

Subscription

All the shares have been subscribed by the sole shareholder LLGP HOLDINGS, LLC, with its registered office at DE-19801 Wilmington, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, (USA).

All the shares are fully paid up by payment in cash such that the sum of fourteen thousand US dollars (14,000.- USD) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to the fact.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at thirty-five thousand Luxembourg francs. For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 630,000.- LUF.

Decisions of the Sole Shareowner

The sole shareholder passed the following resolutions:

- 1.- The company is to have two managers.
- 2.- The following persons are appointed as managers:
 - a) Mr James Anthony Martin Quille, Chairman of the Board LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, professionally residing at UK-London WC2B 6UJ, 23 Kingsway, York House, Level 1, (United Kingdom).
 - b) Mrs. Susan Desprez, lawyer, professionally residing at L-18 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
 Each manager is established to engage the company by his sole signature.
- 3.- The company PricewaterhouseCoopers, L-2453 Luxembourg, 400, route d'Esch, is appointed as auditor.
- 4.- The mandates of the managers and the auditor shall be valid until the approval of the financial statements for the first financial year.
- 5.- The registered office is to be situated in Luxembourg at the offices of the DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG at L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

La société LLGP HOLDINGS, LLC, avec siège social à DE-19801 Wilmington, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, (USA),
ici représentée par Madame Sabine Hinz, juriste, demeurant à Luxembourg.

La prédite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée quelle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de LLGP F.C., S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social est fixé à quatorze mille dollars US (14.000,- USD) représenté par cent (100) parts de cent quarante dollars US (140,- USD) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que. l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nom, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

Souscription

Toutes les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique LLGP HOLDINGS, LLC, ayant son siège à DE-19801 Wilmington, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, (USA).

Toutes les parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées de sorte que la somme de quatorze mille dollars US (14.000,- USD) est dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ trente-cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 630.000,- LUF

Décision de l'Associé Unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à deux.

2.- Sont nommés gérants:

- Monsieur Jarres Anthony Martin Quille, Chairman of the Board LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, SICAF, demeurant professionnellement à UK-Londres WC2B 6UJ 23 Kingsway, York House, Level 1, (Royaume-Uni).

- Madame Susan Desprez, juriste, avec adresse professionnelle au 43 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;

Chaque gérant peut engager la société par sa signature individuelle.

3.- Est nommée réviseur d'entreprise:

La société PricewaterhouseCoopers, avec siège social à L-2453 Luxembourg, 400, route d'Esch.

4.- Les mandats des gérants et du réviseur d'entreprise resteront valides jusqu'à l'agrément des comptes financiers pour le premier exercice.

5.- Le siège social est fixé dans les bureaux de DEXIA - BANQUE INTERNATIONALE À LUXEMBOURG à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 août 2001, vol. 515, fol. 44, case 7. – Reçu 6.300 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 août 2001.

J. Seckler.

(54453/231/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

PAMELA SHIPPING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 3, rue de la Loge.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendeins, am zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Gérard Lecuit, im Amtswohnsitz zu Hesperingen.

Sind Erschienen:

Herr Peter Peeters, Verwalter von Gesellschaften, wohnhaft in B-2660 Hoboken, Den Haaglaan 46 und

Frau Inge Peeters, ohne Stand, wohnhaft in B-2640 Mortsel, Antwerpse Straat 259/2.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, Folgendes zu beurkunden:

Benennung - Sitz - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung PAMELA SHIPPING S.A. gegründet.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der An- und Verkauf, die Befrachtung, das Chartern sowie die Verwaltung von Schiffen der Binnenschifffahrt, sowie alle diesbezüglichen finanziellen Tätigkeiten, welche den Gesellschaftszweck direkt oder indirekt fördern oder demselben dienlich sind.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf fünfhunderttausend Euro (500.000,- EUR) festgesetzt. Das genehmigte und gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Zeitspanne von fünf Jahren vom Datum der Veröffentlichung dieser Satzung an gerechnet, das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können gezeichnet und ausgeben werden mittels Aktien mit oder ohne Ausgabeprämie ganz nach Belieben des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem ermächtigt Anleihen auszugeben, in Form einfacher Anleihen, Optionsanleihen oder Wandelanleihen, in Form von Inhaberobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe.

Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt.

Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt diese Aufstockungen vorzunehmen ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten. Der Verwaltungsrat kann jedem Verwaltungsratsmitglied, Direktor oder Prokurist oder jeder anderen ermächtigten Person, Vollmacht erteilen um die Zeichnungen zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien welche diese ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten.

Jedesmal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel als automatisch an die vorgenommene Änderung angepasst, betrachtet.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Global- oder Einzelaktien ausstellen.

Die Aktien können als Namens- oder Inhaberaktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre, mit der Ausnahme dass die Aktien Namensaktien bleiben bis zur vollständigen Einzahlung des Gesellschaftskapitals.

Die Gesellschaft kann den Wiederkauf ihrer eigenen Aktien unter den gesetzlich gegebenen Bedingungen veranlassen.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. Die nachfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Der erste Vorsitzende wird von der Generalversammlung gewählt. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch abgeben. Fernschreiben und Telegramme müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird nach aussen verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten des Verwaltungsrates.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütungen festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in der Stadt Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen am 4. Juni eines jeden Jahres, um 11.30 Uhr, und zum ersten Mal im Jahre 2002.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine ausserordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres; das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 2001.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung vor.

Art. 19. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden auszahlen.

Die Generalversammlung kann beschliessen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

Allgemeine Bestimmung

Art. 21. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 sowie auf die späteren Änderungen.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Kompargenten, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Herr Peter Peeters, vorbenannt	99 Aktien
Frau Inge Peeters, vorbenannt	1 Aktie
Total	<u>100 Aktien</u>

Die Aktien wurden zu 25% in bar eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von siebentausendsiebenhundertfünfzig Euro (7.750,- EUR), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde, der es ausdrücklich bescheinigt.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Zum Zwecke der Einregistrierungsgebühren wird das Gesellschaftskapital abgeschätzt auf 1.250.537,- LUF. Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000,- LUF).

Ausserordentliche Hauptversammlung

Alsdann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer ausserordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechters einberufen bekannten und fassten, nachdem sie die ordnungsgemässe Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1495 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
- 2) Zu Verwaltungsratsmitgliedern bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2006 befindet, werden ernannt:

Herr Peter Peeters, vorbenannt

Frau Inge Peeters, vorbenannt

Herr Noël Delaby, Verwalter von Gesellschaften, wohnhaft in L-1432 Luxembourg, 42, rue de Clausen

- 3) Zum Kommissar für den gleichen Zeitraum wird ernannt:

FIDUCOM S.A., mit Sitz in Luxemburg

- 4) Die Generalversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat Herrn Peter Peeters, vorbenannt, als Delegierten des Verwaltungsrates zu bestimmen.

Alsdann haben die Mitglieder des Verwaltungsrates, hier anwesend und ihre Ernennung annehmend, einstimmig Herrn Peter Peeters, vorbenannt, als Delegierten des Verwaltungsrates bestimmt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben alle mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. Peeters, I. Peeters, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 130S, fol. 97, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 27. August 2001.

G. Lecuit.

(54456/220/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2001.

ONEMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 68.279.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mars 2001

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, prend les décisions suivantes:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Pietro Morabito, entrepreneur, demeurant à I-88046 Lamezia Terme, Provincia di Catanzaro, Via Muzio 2, et de Madame Elena Morabito, enseignante, demeurant à I-88046 Lamezia Terme, Provincia di Catanzaro, Via Muzio, 2, de leur mandat d'administrateur et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la présente assemblée.

2. Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, et Monsieur Christophe Mouton, employé privé, demeurant à B-6700 Arlon, 182, avenue de Mersch, sont nommés administrateurs de la société en remplacement de leurs prédécesseurs, Monsieur Pietro Morabito et Madame Elena Morabito.

3. Est nommé commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Jean-Marc Faber, démissionnaire, Monsieur Stéphane Best, demeurant à F-57160 Scy-Chazelles, 83, voie de la Liberté.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 15.30 heures. Le secrétaire lit le procès-verbal de la séance, lequel est signé par les membres du bureau.

Pour extrait sincère et conforme

ONEMORE S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2001, vol. 557, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(54344/622/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2001.
